

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 18 septembre 2019****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 202'000.00 TTC pour la prolongation d'un trottoir le long de la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés****1. Introduction**

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, notamment celle des enfants se rendant à l'école de Rueyres-les-Prés, le Conseil communal a décidé d'aménager un trottoir le long de la Route de la Chavane. Un premier tronçon de trottoir de 67 m a déjà été réalisé par l'ancienne Commune en 2016, à l'extrémité Est de la route.

Quand bien même des réflexions sont aujourd'hui menées s'agissant de la sécurité des usagers des routes communales, en particulier des piétons, le Conseil communal estime que la réalisation de la suite du trottoir se justifie. Cet aménagement va en effet dans le sens de la volonté du Conseil général de sécuriser les routes qui ne sont pas équipées de trottoir (cf. la décision du Conseil général du 13 décembre 2018 approuvant le postulat BMR du 12 novembre 2018 intitulé « Sécurité des différents utilisateurs des routes communales »).

2. Description des travaux

La longueur du trottoir à réaliser sera de 330 m. Il s'étendra depuis l'extrémité du trottoir réalisé en 2016 jusqu'au Chemin de Chantemerle. Il sera nécessaire de procéder à des emprises de terrains pour environ 100 m² (achats de terrains ou constitutions de servitudes) et de déplacer le muret situé sur la parcelle RF 34.

Le trottoir aura une largeur de 1.65 m sur toute la longueur et il sera revêtu de goudron. Une bordure haute de 15 cm sera posée du côté de la route, sauf devant les entrées des parcelles privées où un pavé bas sera installé. Il sera traversant à la hauteur des carrefours Chemin du Duché (2x) et Chemin du Clos-Marmy, afin de laisser la priorité aux piétons.

Enfin, neuf candélabres devront être déplacés d'environ 80 cm, faute de quoi ils se retrouveraient au milieu du trottoir.

3. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux se présente comme suit :

Génie civil	CHF	138'000.00
Déplacement des candélabres (électricité)	CHF	14'000.00
Achat de terrain et servitude	CHF	10'500.00
Frais divers (notaire, géomètre, registre foncier et mise à l'enquête)	CHF	7'700.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	17'000.00
Total	CHF	187'200.00
TVA 7.7 % (arrondie)	CHF	14'400.00
TOTAL TTC (arrondi)	CHF	202'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 202'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre des routes (620). Le taux d'amortissement est fixé à 4% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera de CHF 12'120.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 202'000.00 TTC pour la prolongation d'un trottoir le long de la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 juillet 2019.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

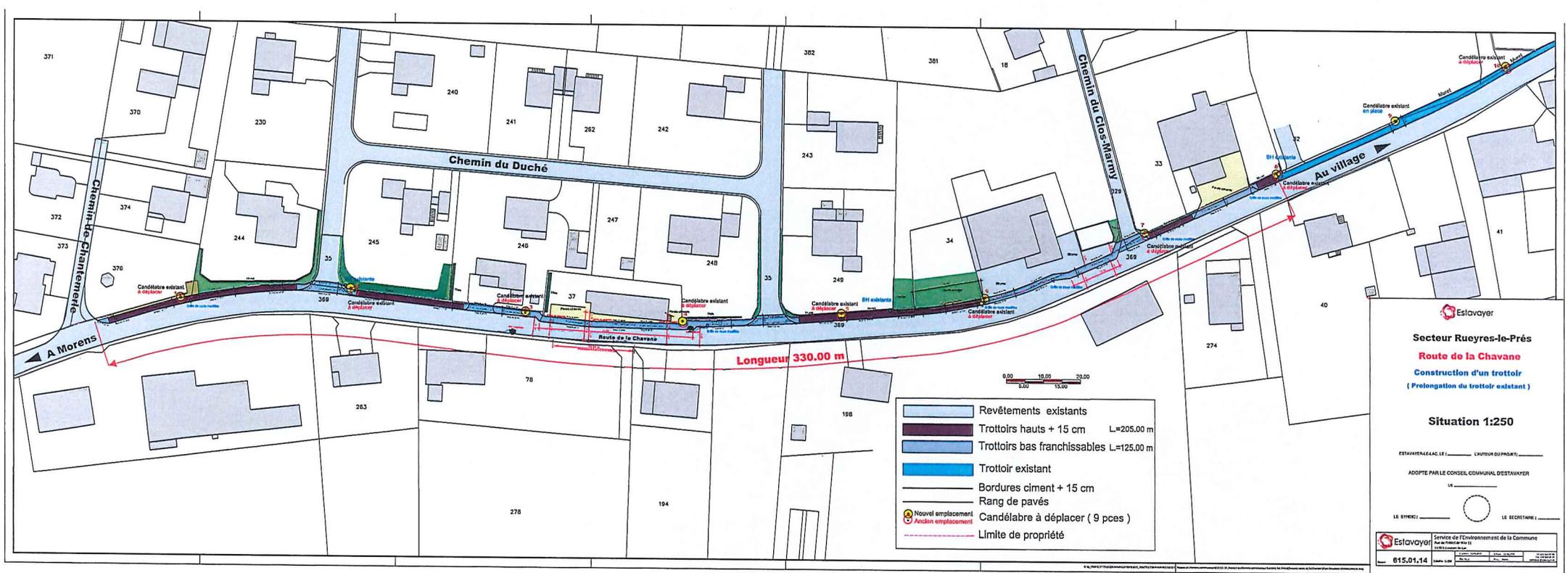
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexes : Plan de situation
Vue aérienne



- Revêtements existants
- Trottoirs hauts + 15 cm L=205.00 m
- Trottoirs bas franchissables L=125.00 m
- Trottoir existant
- Bordures ciment + 15 cm
- Rang de pavés
- Nouvel emplacement
- Ancien emplacement
- Limite de propriété



Estavoyer

Secteur Rueyres-le-Près
Route de la Chavane
Construction d'un trottoir
(Prolongement du trottoir existant)

Situation 1:250

ESTAVOYER LE _____ L'EXTERIEUR DU PAYS DE _____
 ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DESTAVOYER
 LE _____

LE BUREAU: _____ LE SECRETAIRE: _____

Estavoyer	Service de l'Environnement de la Commune (Département des Travaux)
815.01.14	Date: 1/10/14

**Rueyres-les-Prés – Prolongation d'un trottoir à la route de la Chavane
Vue aérienne de la zone concernée par la demande de crédit**

